



## Edito

-Les oubliés  
de la campagne !!

## Positions

-L'enseignement privé existe !  
-Orthographe : partie visible de  
l'iceberg

## Actions

- Lettre ouverte et questions  
aux présidentiables  
-Audience ministérielle pour  
l'accord sur l'emploi

## Informations

-AG du SYNEP CFE-CGC  
-Retrouver un emploi après un  
congé  
-Certifiés à 4000€ par mois !  
-Résultats des élections aux  
CCMA

# edito

## Les oubliés de la campagne

Quand un candidat est en recherche d'électorat, sûr de son projet, et volontaire dans sa démarche, il saupoudre chaque catégorie d'électeurs de promesses, d'engagements voire de serments !! A l'heure où j'écris ces lignes, aucun n'a abordé notre réalité d'enseignants et de professionnels dans l'enseignement privé. Ou nous sommes négligés, ou nous sommes catalogués.

Alors j'ai décidé de me tourner vers eux ;

« *Vous, candidates et candidats à la première magistrature, comment allez-vous enfin identifier notre statut propre à l'enracinement de notre activité professionnelle ?*

*Nos carrières et nos retraites souffrent d'un réel déficit au regard des collègues du public. Comment à concours égal allez-vous permettre carrière et retraite égales ?*

*Mesdames et messieurs les candidats, la France propose aux français l'enseignement public ou l'enseignement privé. Le **SYNEP CFE-CGC** vous demande non pas de vous pencher sur nous, mais de permettre que nos enfants aient une éducation réellement nationale, dans laquelle ses professionnels tant du public que du privé connaissent enfin l'équité. »*

**Philippe de MARTHE**

## Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

e-mail : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr) Site Internet : [www.synep.org](http://www.synep.org)

Directeur de la publication : Philippe de MARTHE - Maquette : Evelyne CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution



## Enseignants certifiés à 4000€par mois !

Une telle ineptie lancée par un membre du gouvernement, qui se trompe de 1000€ (jugez du peu !) pour des enseignants en fin de carrière, est-elle surprenante ?

Dans un passé plus ou moins récent n'a-t-on pas déjà entendu d'autres contrevérités, entre autres que les enseignants étaient champions des arrêts de maladie, payés à ne rien faire, favorisaient leur travail hors collège au détriment de leurs élèves ?..

Comme l'a maintes fois rappelé le **SYNEP CFE-CGC**, l'Education Nationale, assureur social, est en panne et les ministres qui se succèdent, semblent désemparés face à un problème qui visiblement dépasse leur entendement. Aussi ont-ils trouvé une échappatoire, démagogique comme il se doit : accuser les enseignants, bien moins nombreux que les autres électeurs.

On comprend alors mieux le rôle de toutes ces fausses informations, messages politiques plus ou moins subliminaux à l'adresse des votants et dont l'objectif est la chasse aux sorcières enseignantes.



Une fois de plus le **SYNEP CFE-CGC** dénonce ces attaques insidieuses envers les maîtres, mais ne se fait pas trop d'illusions à propos de ceux qui les lancent : un pays n'a-t-il pas les hommes politiques qu'il mérite ?

Le 17 janvier 2007

L'Assemblée Générale du SYNEP CFE-CGC aura lieu le

# jeudi 3 mai 2007

au siège de la Confédération.

Elle sera précédée d'une AG extraordinaire de modification des statuts.

Tout adhérent à jour de cotisation recevra une convocation et les projets des nouveaux statuts

## Question – Réponse

### Retrouver un emploi après un congé



Une adhérente, nous écrit :

« *Enseignante, sous contrat définitif, puis-je prendre un congé d'un an pour convenances personnelles car je vais devoir m'occuper de mon petit-fils, à charge, gravement malade ?* »

Réponse :

Le congé pour convenances personnelles n'existe pas dans l'enseignement privé. Il faut demander une interruption de contrat. Votre poste sera alors attribué à un autre enseignant. Vous pourrez reprendre votre activité à condition de retrouver un poste en participant au mouvement. Si vous êtes nommée sur un poste au minimum à mi-temps, vous reprendrez alors votre situation avec la même qualification que lors de votre départ.

#### Commission Nationale de l'Emploi (CNE)

Le 30 janvier, le président de la CNE nous annonce l'envoi au ministère d'une demande conjointe du SGEAC, des responsables de réseaux (CAE, CDE, DDEC) et des Chefs d'établissements en vue de modifier la procédure sur le mouvement de l'emploi, dès cette année.

La nouvelle procédure laisserait le soin, à chaque chef d'établissement, d'établir une « pré-liste » de candidats qu'il voudrait bien accepter.

Cette demande est jugée inadmissible par l'ensemble des syndicats des salariés. Une audience en intersyndicale a été demandée au Ministère de l'Education. Elle aura lieu le vendredi 16 mars.

Affaire à suivre...

**Chantal NOISETTE**

**Mais si vous trouvez moins d'un mi-temps vous perdrez momentanément vos acquis (grade, ancienneté...) et ne serez alors reprise qu'en tant que déléguée auxiliaire. Car nous vous rappelons que vous n'êtes pas fonctionnaire et n'avez donc ni la garantie d'emploi ni la garantie de salaire !**

Mais il existe le congé sans traitement pour raisons familiales pour élever un enfant de moins de 8 ans ou pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou à un ascendant atteint d'un handicap, nécessitant la présence d'une tierce personne. Il est d'une durée maximale d'un an, renouvelable 2 fois. Dans ce cas votre poste vous sera conservé.

**Evelyne CIMA**



## Questions aux présidentiables

Durant votre mandature, avez-vous l'intention de clarifier le statut des enseignants «sous contrat» sur les points suivants :

### Généralités

1) Lors du passage aux 35h, les enseignants ont été exclus de la ré-

duction du temps de travail.

Augmenterez-vous le salaire des enseignants, seule catégorie à ne pas avoir été concernée par les 35h, en compensation de leur temps de travail qui n'a pas été réduit ?

2) Etes-vous favorable à ce qu'un enseignant qui doit 18h de cours soit contraint de rester dans son établissement pendant plus de 18h sans rémunération complémentaire ?

3) En remplacement d'un enseignant malade plus de quinze jours, les établissements privés font appel à des suppléants, délégués rectoraux, plus ou moins diplômés, dans une matière plus ou moins proche. Le **SYNEP CFE-CGC** est pour la création d'un corps de suppléants, diplômés, et rémunérés toute l'année.

Etes-vous favorable à ce projet ?

4) Un fonctionnaire nommé dans le privé garde tous ses avantages (corps, grade, ancienneté...)

Réciproquement, un enseignant du privé nommé dans le public, même par obligation faute de poste dans le privé, perd tous ses avantages (corps, grade, ancienneté...)

Etes-vous pour la création d'une passerelle « privé-public », sans perte d'avantages ?

### Loi Censi

Avec la loi Censi nous avons perdu les droits du privé mais n'avons pas gagné ceux des fonctionnaires.

5) Tout délégué syndical a perdu son droit à des heures de délégation.

Laisserez-vous perdurer ce système ?

6) Tout élu, représentant du personnel (DP ou CE), tout délégué syndical, bénéficiait d'une protection en cas de licenciement ou perte d'emploi et n'en bénéficie plus.

Rétablirez-vous cette protection ?

7) Tout titulaire du public, donc fonctionnaire, a la garantie d'emploi. Tout titulaire du privé n'a que la garantie de priorité d'emploi. Si aucun poste ne lui peut lui être attribué, il n'est plus rémunéré.

Donnerez-vous la garantie d'emploi à chaque titulaire du privé ?

8) A concours équivalents (exemple CAPES et CAFEP) le salaire net d'un titulaire du privé est inférieur à celui d'un titulaire du public. En fin de carrière celui du privé, par rapport au fonctionnaire, a perdu «l'équivalent d'une maison».

Etablirez-vous l'égalité privé/public ?

9) Malgré le régime additionnel de retraite, même dans 15 ans, à carrière égale, la retraite d'un enseignant du privé sera toujours inférieure à celle d'un enseignant du public.

Ferez-vous voter une nouvelle loi pour obtenir immédiatement l'égalité des retraites ?

### Fonctionnaires dans le privé

10) Les fonctionnaires, nommés dans le privé, risquent de prendre des places d'enseignants du privé, et de contraindre ces derniers à pointer au chômage. Le **SYNEP CFE-CGC** souhaite que ces fonctionnaires n'aient le droit d'enseigner dans le privé que lorsque chaque titulaire ou stagiaire du privé

a un poste à temps plein.  
Y êtes-vous favorable ?

11) Les fonctionnaires, enseignant dans le privé, sont électeurs et éligibles aux élections des CCMA (Commissions consultatives mixtes académiques). Ces commissions gèrent la carrière des enseignants du privé. Le **SYNEP CFE-CGC** a fait un recours auprès du Conseil d'Etat afin que ces fonctionnaires, qui ont leurs propres commissions dans le public, ne participent plus à

celles des CCMA.  
Ferez-vous invalider toute circulaire ministérielle qui autoriserait la participation des fonctionnaires aux élections des CCMA ?

**Evelyne CIMA**



Nous vous ferons part des suites données à ces questions.

### **Lettre ouverte aux candidats à la Présidence de la République**

Au moment où la France va effectuer pour tous un choix majeur, le **SYNEP CFE-CGC** vous interpelle. Plus de 120 000 enseignants de l'enseignement privé, soit plus de 20% de l'Education Nationale, vivent leur engagement professionnel dans un flou statutaire et une iniquité de carrière et de retraite au regard de celles de leurs confrères de l'enseignement public.

L'enseignement privé est une différence que notre nation permet pour répondre à des choix éducatifs voulus par les familles.

Comment est-il possible une telle disparité de cheminement professionnel entre les deux carrières, où des passerelles sont nécessaires et où l'écart au terme de celles-ci reste de la valeur d'une maison.

La devise de la France est notre devise :

- Liberté : liberté de choix d'enseigner là où notre vocation nous le permet, en tenant compte des aléas de la vie
- Egalité : à concours égal doit répondre un unique schéma de carrière et de retraite
- Fraternité : la complémentarité public-privé n'est pas un lieu d'opposition, mais le lieu de la même Education Nationale, creuset de notre avenir

Comment prendrez-vous en compte notre réalité ?

**Philippe de MARTHE**



Quelques  
communiqués

**Présidentielles :  
l'enseignement  
privé existe !**

Le **SYNEP CFE-CGC** s'étonne que, à près d'un mois des élections, les candidats à la présidence de la République n'aient pas encore fait la moindre allusion à l'enseignement privé, alors que le statut de ses enseignants, ni privés ni fonctionnaires, est très loin d'être clarifié.

Le **SYNEP CFE-CGC** leur demande, par exemple, leurs projets pour permettre enfin l'équité des carrières et des retraites des professionnels exerçant tant dans l'enseignement public que privé. Cette question est d'autant moins marginale que, rappelons-le, les établissements privés représentent 20% de l'enseignement géré par l'Etat.

Le **SYNEP CFE-CGC** sait bien qu'en France, parler de l'enseignement privé a toujours été source de conflits idéologiques. Est-ce la raison pour laquelle chaque candidat à la magistrature suprême se garde d'aborder le sujet ? Ou s'accordent-ils sur le fait que cet enseignement privé soit actuellement le laboratoire d'un désengagement programmé de l'Etat au sein d'une Education Nationale dont personne ne maîtrise plus grand chose depuis tant d'années ?

Le 8 mars 2007

### **Orthographe, partie visible de l'iceberg**

Le **SYNEP CFE-CGC**, avec amertume mais sans étonnement, ne peut que déplorer les résultats révélés par une enquête d'universitaires montrant que les collégiens de cinquième sont, en orthographe, au niveau des élèves de CM2 de 1987 !

D'aucuns, simplistes, s'empressent déjà de répéter que ce n'est pas grave et qu'il n'y a qu'à réformer l'orthographe ou donner plus de temps aux enseignants de lettres !

Le **SYNEP CFE-CGC** rappelle que ce qui est principalement en cause, dans l'enquête, ce n'est pas tant l'écriture des mots mais la grammaire, c'est-à-dire ce qui permet de comprendre le sens des phrases. De plus en plus d'élèves ne comprennent pas plus ce qu'on leur dit que ce qu'ils lisent ou écrivent, et c'est là tout le problème des incompetents.

Aussi le **SYNEP CFE-CGC** s'interroge-t-il. Ces élèves, enseignants de demain, comprendront-ils mieux lorsqu'on leur aura simplifié l'orthographe ou donné des cours en plus ? Ce qui leur manque, et qu'il manque à certains de leurs enseignants, c'est la culture de la rigueur sans laquelle on ne bâtit rien de durable. Alors, l'orthographe ? Ce n'est que la partie visible de l'iceberg du gâchis.

Le 9 février 2007

## Résultats des élections CCMA



Le **SYNEP CFE-CGC** a maintenu son résultat national des dernières années, malgré la profusion de listes.

Et pourtant nos positions de campagne n'ont pas versé dans la démagogie, comme on en voit beaucoup en ce moment, et n'ont donc pas été du goût de tout le monde !

Cependant nous maintenons ces positions, que nous estimons justes, à savoir :

### **A propos de la loi Censi**

Notre position est claire, être soit fonctionnaire, soit privé, et non « ni fonctionnaire ni privé » ! Les maîtres du privé ont perdu tous les droits du privé sans gagner le moindre avantage des fonctionnaires : ils n'ont toujours ni la garantie de l'emploi ni une retraite équivalente à celles des fonctionnaires et ont tout perdu face aux directions de leurs établissements. Le régime additionnel de retraite, seul point positif du changement, pouvait être négocié sans modification de statut.

### **A propos des fonctionnaires**

Le **SYNEP CFE-CGC** a déposé un recours en Conseil d'Etat en décembre dernier afin de demander l'annulation de la circulaire ministérielle leur donnant le droit de vote et d'éligibilité aux CCMA.

En effet, ils ont déjà leurs propres commissions paritaires au sein du public, et l'on voit mal pourquoi ils s'immisceraient dans la gestion de la carrière des enseignants du privé.

De plus on admet difficilement que des enseignants du privé soient mis au chômage alors que des postes du privé sont occupés par des fonctionnaires.

Il est évident qu'avec ce type de position les fonctionnaires n'ont plus voté pour nous, nous en avons eu des échos.

Mais grâce au travail et au soutien de beaucoup d'entre vous, et de l'aide apportée par des unions régionales et départementales, voire locales, de la CFE-CGC, le **SYNEP CFE-CGC** dans ce contexte difficile a pu maintenir ses positions.

Encore un grand merci à tous ceux qui ont participé activement à cette campagne électorale.

**Evelyne CIMA**

### ***Tristesse***

*Didier SUARD, Vice-Président du SYNEP CFE-CGC, a eu la douleur de perdre son fils le 21 février 2007. Nous l'assurons de toute notre amitié et partageons sa peine.*

## Adhésion - Réadhésion - Abonnement - année 2007

M., Mme, Mlle :..... Prénom :.....

Adresse personnelle: .....

Tél. :..... e-mail :.....

Etablissement scolaire :.....

Emploi(s) (sous contrat / hors contrat) .....

en Ecole - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :.....

- \*ADHÈRE au SYNEP (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2007

**(66% de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt)**

- \*M'abonne seulement à Synep-Express (10 € pour 1 an) fiscalement non déductible

- \*Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

\* (rayer les mentions inutiles)

*Ces informations sont réservées au SYNEP et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège*

**SYNEP CFE-CGC**

**63 rue du Rocher**

**75008 PARIS**

**Tél. 01 55 30 13 19**

**Fax. 01 55 30 13 20**

**[synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)**

A...

le...

Signature

Montant  
de la cotisation

### Barème des cotisations 2007

En dessous de 762 €	<b>60,00 €</b>	De 1675 à 1750 €	<b>140,00 €</b>
De 762 à 838 €	<b>67,00 €</b>	De 1751 à 1826 €	<b>146,00 €</b>
De 839 à 914 €	<b>73,00 €</b>	De 1827 à 1902 €	<b>152,00 €</b>
De 915 à 990 €	<b>79,00 €</b>	De 1903 à 1978 €	<b>159,00 €</b>
De 991 à 1066 €	<b>85,00 €</b>	De 1979 à 2054 €	<b>167,00 €</b>
De 1067 à 1142 €	<b>91,00 €</b>	De 2055 à 2130 €	<b>175,00 €</b>
De 1143 à 1218 €	<b>97,00 €</b>	De 2131 à 2206 €	<b>182,00 €</b>
De 1219 à 1294 €	<b>103,00 €</b>	De 2207 à 2282 €	<b>190,00 €</b>
De 1295 à 1370 €	<b>109,00 €</b>	Au delà de 2.282 € net par mois,	
De 1371 à 1446 €	<b>115,00 €</b>	aux 190 € ajouter 8 € par tranche de 76 €	
De 1447 à 1552 €	<b>121,00 €</b>		
De 1553 à 1598 €	<b>127,00 €</b>	Retraité ou 2ème adhérent d'un couple	
De 1599 à 1674 €	<b>133,00 €</b>	membre du SYNEP CFE-CGC :	<b>60,00 €</b>